



	Commission	Avis

SESSION DU 16 et 17 décembre 2021

Proposition de vœu

« Soutien aux hôpitaux publics, à leurs agents et au développement de l'offre de Santé en Bretagne »

<p>Groupes :</p> <p><i>Communistes et progressistes ; Autonomie et régionalisme ; Alliance progressiste des socialistes et des démocrates de Bretagne ; Breizh a-gleiz ; Les Ecologistes de Bretagne</i></p>	<p>Rapporteur : Nil Caouissin</p>
--	-----------------------------------

Depuis le début de la crise sanitaire, les communautés médicales et soignantes ont fait la démonstration de leurs capacités de résistance. Toutes les forces vives en Bretagne se sont mobilisées tant au niveau médical et soignant, que social et médico-social ou économique.

La crise a aussi mis en évidence la nécessité de financer correctement les services de santé, notamment les hôpitaux, et d'assurer une couverture territoriale équitable.

L'hôpital public a été durement impacté par l'instauration de la tarification à l'acte en 2004 et le délitement des services hospitaliers dans des territoires fragiles vient s'ajouter aux inégalités d'accès à la médecine libérale.

Le Ségur de la santé, malgré les financements dégagés, n'a pas pu freiner le mouvement d'effritement de l'hôpital public, créant au contraire des frustrations tant chez les personnels sur la partie indiciaire des rémunérations qu'au sein des communautés hospitalières sur la partie investissements en santé.

Plus important encore : des services entiers sont en danger. L'hôpital de Guingamp, en particulier, est menacé de perdre son service d'obstétrique et d'être réduit au rang d'hôpital de second ordre, comme l'a déjà été l'hôpital de Paimpol. Ailleurs, à Vitré, à Fougères, à Auray ou à Redon des services d'urgence ferment de façon totale ou partielle, posant de réels enjeux vitaux sur la population. L'hôpital de Concarneau est fragilisé. L'absence de consolidation des services de maternité et de chirurgie de Ploërmel pose la question de leur pérennité comme à Saint-Avé, Pontivy-Loudéac et ailleurs, où de nouvelles suppressions de lits et de services menacent.

L'épuisement des soignants est évident, accentuant le manque d'attractivité des métiers du secteur hospitalier, dans un contexte breton de forte croissance démographique et de

Article 22 du Règlement intérieur : Les président.es des groupes politiques peuvent présenter une proposition de vœu d'intérêt régional. Les propositions de vœu sont transmises au Président ou à la Présidente du Conseil régional dans un délai de dix jours avant la réunion de la session plénière.

vieillissement de la population, donc d'augmentation des besoins de soins.

C'est pourquoi le Conseil régional de Bretagne renouvelle son soutien aux personnels mobilisés et réaffirme son attachement à un maillage équilibré et qualitatif du territoire breton en matière de services de santé, physique et mental.

Il demande également :

- la recherche du maintien des services existants dans les hôpitaux publics par le recrutement de praticiens et l'ouverture d'un dialogue associant les professionnels, les élus et les usagers sur l'offre de soin en Bretagne et sur la réalité des besoins. Cette évaluation doit notamment permettre un examen sérieux des demandes de réouverture.
- une gouvernance démocratique de la santé en Bretagne, avec le passage de l'Agence régionale de santé sous responsabilité partagée de l'État et de la Région, associant plus fortement les collectivités locales et les usagers ;
- une association étroite du Conseil régional à l'élaboration du prochain Projet Régional de Santé, préparé par l'ARS afin qu'une attention particulière soit portée à la réduction des inégalités territoriales, dans un esprit d'équité et d'équilibre entre les territoires de Bretagne. Ce document doit s'appuyer sur les travaux déjà engagés en Bretagne (Contrats locaux de santé, projets territoriaux de santé mentale, PRSE 2 et 3).
- un renforcement du financement public du secteur de la santé, qui inclut notamment la réforme du financement des hôpitaux, tournant la page de la course aux actes et de la surcharge de travail bureaucratique et misant sur les bonnes conditions de travail pour les soignants ;
- une loi, dès le début de la prochaine mandature, avec pour objectif : l'extension de la sécurité sociale pour prendre en charge les dépenses aujourd'hui couvertes par les assurances privées ou les mutuelles, la garantie pour les soignants de conditions de travail acceptables pour des métiers attractifs, la résorption des déserts médicaux et la garantie de l'installation de professionnels dans tous les territoires.